



Modélisation acoustique et contrôle au stade de la conception

Vous souhaitez vous assurer que votre bâtiment respecte les normes acoustiques les plus récentes ? Les experts Vinçotte analysent vos infrastructures et vous conseillent de manière personnalisée.

Your tailor-made solution

Vinçotte possède une expérience conséquente dans la réalisation d'études relatives à l'acoustique des bâtiments. Nos services incluent :

- Pronostics et conseils concernant l'impact acoustique de nouvelles installations techniques
- Prédications relatives à l'isolation acoustique à l'aide de logiciels spécifiques à l'acoustique des bâtiments
- Prédications relatives au confort intérieur des bâtiments (réverbération, open spaces, ...)
- Contrôle des cahiers de charges

Etude prévisionnelle en phase d'avant-projet

L'étude consiste en la vérification des techniques et matériaux envisagés en matière d'isolation et de confort acoustique du bâtiment. Pour cela, nos spécialistes utilisent, entre autres, des logiciels de dimensionnement et de prédiction des performances des éléments constructifs intérieurs et/ou extérieurs (bruits aériens et de choc).

Le programme Bastian 2.3 permet par exemple :

- La réalisation de calculs prévisionnels des transmissions (aériennes et solidiennes) entre locaux ;
- L'optimisation dans le choix des matériaux à mettre en œuvre.

Dans un autre domaine, le logiciel CATT Acoustics permet quant à lui :

- L'optimisation du confort acoustique dans les locaux sensibles (salles polyvalentes, circulation, auditoriums, ...)
- L'optimisation du temps de réverbération, du niveau sonore et de l'intelligibilité dans les locaux.

Your result

Grâce à nos experts vous vous assurez, au stade de la conception, que votre bâtiment respectera les performances acoustiques recommandées et vous disposez d'un rapport d'expertise objectif permettant de vérifier si la conception de votre bâtiment est conforme aux normes acoustiques les plus récentes.

Please note

Normes et standards

Dans les services qu'il propose, Vinçotte tient compte des normes et standards existants :

- NBN S 01-401 : Acoustique : Valeurs limites des niveaux de bruit en vue d'éviter l'inconfort dans les bâtiments ;
- NBN S 01 400-1 : Critères acoustiques pour les immeubles d'habitation ;
- NBN S 01 400-2 : Critères acoustiques pour les bâtiments scolaires ;
- NBN EN ISO 16283-1 : Acoustique : Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction – Partie 1 : Isolation des bruits aériens ;
- NBN EN ISO 16283-2 : Acoustique : Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction – Partie 2 : Isolation des bruits d'impact ;
- NBN EN ISO 16283-3 : Acoustique : Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de

- construction – Partie 3 : Isolation des façades ;
- NBN EN ISO 3382 : Acoustique : Mesurage des paramètres acoustiques des salles ;
- NBN EN ISO 12354 : Acoustique du bâtiment : Calcul de la performance acoustique des bâtiments à partir de la performance des éléments.
- NBN EN ISO 717-1 : Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et éléments de construction – Partie 1 : Isolement aux bruits aériens ;
- NBN EN ISO 717-2 : Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et éléments de construction – Partie 2 : Isolation contre les bruits de chocs ;
- NBN EN ISO 10052 : Mesurage in situ de l'isolement aux bruits aériens et de la transmission des bruits de contact ainsi que du bruit causé par les installations – Méthode de contrôle ;

Accréditations

Le service acoustique de Vinçotte possède les agréments et accréditations suivantes qui garantissent la qualité et le service en toute sécurité.

- Agrément du Gouvernement flamand - Ministère de l'Environnement, Nature et Energie - Département de l'environnement - comme Expert environnement et expert MER dans les disciplines bruit vibrations pour différentes personnes du service.
- Agrément par le Service Public Fédérale pour l'emploi et le dialogue social pour déterminer l'exposition des travailleurs au bruit (groupe 8: Laboratoires agréés pour le mesurage d'agents physiques)
- Agrément par le Service Public Fédéral Santé publique comme un « organisme notifié » (l'organisme notifié) en vertu de la directive européenne CE / 2000-14 (transposé dans l'arrêté 02/03/2006) concernant l'émission de bruit des machines pour une utilisation extérieure.
- Agrément par l'Institut Bruxellois pour le décret de la région de Bruxelles-Capitale concernant la lutte contre le bruit et les vibrations des nuisances apportées par les établissements classés (21 Novembre 2002).
- Agrément par le gouvernement Wallon pour les mesures acoustiques et vibratoires
- Accréditation délivrée par Belac ISO 17025 (certificat 016-TEST) pour:
 - Mesures lieu de travail
 - Mesures d'immission dans la Région de Bruxelles-Capitale
 - Détermination du niveau de puissance acoustique des sources en utilisant des mesures d'intensimétrie
 - Activités comme organisme notifié dans le cadre de la directive européenne CE / 2000-14 (transposé dans l'arrêté 02/03/2006)
- Accréditation délivrée par Belac conformément à la norme ISO 17020 (certificat 016-INSP) pour des activités comme organisme notifié conformément à la directive européenne CE / 2000-14 (transposé dans l'arrêté 02/03/2006)
- VCA ** (Formation Sécurité de Base).

In which situation?

Ces services sont destinés aux entreprises ou maîtres d'ouvrage dans le contexte de construction, adaptation, rénovation, extension d'une construction :

- services publics
- entreprises actives dans le domaine de l'HVAC, la construction de cloisons légères, la construction de planchers flottants...
- architectes
- opérateurs immobiliers, promoteurs, project managers